

## RELEVÉ DE CONCLUSION DU DEUXIÈME COMITÉ DE SUIVI DU PROGRAMME INTERREG V MAYOTTE-COMORES-MADAGASCAR 2014-2020

(CCI:2014TC16RFCB051)

Jeudi 20 décembre 2018 - Hémicycle Younoussa BAMANA  
Conseil Départemental de Mayotte



[www.europe-a-mayotte.fr](http://www.europe-a-mayotte.fr)

Le deuxième comité de suivi du programme de coopération territoriale européenne entre Mayotte, les Comores et Madagascar s'est tenu le 20 décembre 2018 dans l'Hémicycle Younoussa BAMANA du Conseil Départemental de Mayotte sous la présidence du préfet de Mayotte, Monsieur Dominique SORAIN, et du président du conseil départemental de Mayotte, Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI et en présence de Madame Vero Henintsoa ANDRIAMIARISOA, Conseillère aux affaires étrangères, Directrice de la promotion de la diplomatie des collectivités au sein du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar.

### Participaient à cette réunion :

#### *Membres avec voix délibératives*

- SIDI Mohamed : VP-CDM
- MDEREMANE Ismaila : Président CCSud
- DANIEL Anassi : DGS 3CO
- VENDERZANDEN Based : DGA 3CO
- BOINALI Elanrif : CAPAM
- ACHIRAF Bacar : Vice-Président CCEE
- AHMED Wirdane : CMA
- HELIES Lucie : CRESS
- HASSANI Djémilah : CRESS
- KESTELOOT Alexandre : CCIM
- WYBRECHT Tiara : CCIM
- MOHAMED Noera : DDF
- ALI BACAR Nabilou : CESEM

#### *Membres avec voix consultatives*

- ELHADAD Sohirat : CD Pamandzi
- BAMANA Anchya : Maire de Sada
- HARITI Aminati : Suppléante du Sénateur
- AHRWEILLER Maxime : SGAR
- SEVEN Michel : UT DMSOI
- WYBRECHT Bertrand : Directeur DAAF
- RAKOTO Rasolofosoana : DIECCTE
- MONTSERRAT Xavier : Dir. ARS Mayotte
- BEGON Christophe : DEAL
- FERSI Nejla : DEAL
- THIAW Alexandre : DRFIP
- DOGGA Fouad : Vice-rectorat
- TISS de Montgolfier E. : DJSCS
- ANDJILANI Hadadi : Cabinet CDM
- SALIM Aina DAECR-CDM
- BALOURD Michel : DAECR-CDM
- BIN-MOHAMED El-Kabir : DOCD – CDM
- TOTO Jacques : DPTMT – CDM
- SAID ALI Adinani : DAECR – CDM
- ABAINÉ Mohamed : DCSJS – CDM
- VITA Ouirdani : DF – CDM
- AHMED SAID Mounirou – CDM
- MOIDJIE Mohamed : CDM
- SAID HAMIDOUNI Mohamed : CDM

- ABASSI Archadi : DGA EDTF- CDM
- PEYTOUR Philippe : DGA PSFE
- SAID HAMIDOUNI Rifay : DDET-CDM
- HASSI Douriaty : DACP -CDM
- SAID HALIDI Saitu : DARTM - CDM
- HERBERICHS Eliz : DAECR- CDM
- DIMASSI Ali Saindou : DEDDE - CDM
- SPELO RASTAMI : DAECR- CDM
- LESUR-ABDALLAH Kassuda : CDM

#### *Membres observateurs*

- BRETAGNE Christophe : Lycée de Coconi
- MORELLI Cécile : Lycée de Coconi
- BARBEZIEUX Catherine : Directrice CHM
- GOGGHE Nicole : CHM
- ALI Djaroudi : Initiative Mayotte
- ADJIBOU Grimaldine : CAPAM
- MAANLI Fayadhuiddine : CMA Mayotte
- HENRY Michel : Croix-Rouge Mayotte
- CHARPENTIER : Naturaliste
- SUCRE Elliott : CUFR-
- MLARAHHA Hassan : GEMTOUR
- KAYSSANI BOINA – ADIM
- DELEV Johann : Journaliste
- THANY YOUSOUF – FAMM
- EVELYNE R. : FAMM
- NIELLE Marie-Bonne : Nouvelles de Mayotte
- MADI ALI Abdou :

#### *Secrétariat conjoint :*

MARI Djanffar Soidiki :

#### *Excusés :*

- Représentant de l'Union des Comores
- Commission Européenne : DG REGIO
- Délégation de l'UE à Madagascar et Comores
- Autorité de gestion du programme Interreg OI
- Ambassade de France aux Comores
- Ambassade de France à Madagascar
- Cheffe du pôle Affaire Européenne du SGAR

## Déroulement de la réunion :

### 1. Propos introductifs (Annexe 1):

- ➔ Intervention du président du conseil départemental de Mayotte
- ➔ Intervention du préfet de Mayotte, autorité de gestion du programme
- ➔ Intervention du représentant de la République de Madagascar

### 2. Points pour information présentés par le préfet de Mayotte, autorité de gestion du programme

- ➔ État d'avancement du programme Interreg Mayotte/Comores/Madagascar
- ➔ Réponses apportées aux observations de la Commission sur le rapport annuel 2017
- ➔ Dispositif de coordination entre l'interreg Mayotte et le programme Interreg Océan Indien

### 3. Présentation des projets en cours de programmation par les porteurs de projet (annexe 2)

- ➔ PIROI (Croix rouge) : « Projet de renforcement de la résilience des populations de l'archipel des Comores et des capacités de préparation des acteurs de la gestion des risques de catastrophe dans un contexte de changement climatique »
- ➔ Lycée de Coconi : « Échanges en formation professionnelle agricole avec l'Union des Comores et Madagascar dans le cadre du REAP AAOI (réseau des établissements agricoles professionnels d'Afrique australe océan Indien) »
- ➔ CUFR : « Formation à la Recherche Participative dans l'archipel des Comores : suivi et surveillance de l'état de santé de l'écosystème Mangrov » et/ou « Corpus de patrimoine linguistique de l'archipel des Comores (CoPLACo) » et/ou « Voyage d'études Mayotte-Madagascar/ Sciences de l'éducation »
- ➔ CHM : « Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone », Mayotte-Union des Comores, Madagascar

### 4. Points pour approbation présenté par Maxime AHRWEILLER, adjointe au SGAR

- ➔ Proposition de modification du règlement intérieur du comité de suivi,
- ➔ Proposition de modification du règlement intérieur du comité de sélection,
- ➔ Proposition de modification des critères de sélection des opérations soutenues par le programme,
- ➔ Plan stratégique de communication,
- ➔ Plan d'évaluation du programme.

### 5. Conclusion

## Décisions du comité de suivi sur les points à l'ordre du jour

Les éléments d'information et documents présentés ont été largement débattus par les représentants des membres du comité de suivi lors du comité de technique tenu le 12 novembre 2018 avec le représentant de la Commission Européenne et dans le cadre des échanges qui ont précédé le comité de suivi du jour.

### **Pour ce qui concerne les éléments d'information apportés par l'autorité de gestion :**

#### ***1- État d'avancement du programme Interreg V***

L'autorité de gestion rappelle que le programme Interreg Mayotte-Comores-Madagascar dispose d'une enveloppe de 12 M€ au titre du FEDER répartie en trois axes prioritaires (hors assistance technique) :

- Axe 1 : Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération (4M€)
- Axe 2 : Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours au sein de la zone (5M€)
- Axe 3 : Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier (1,5M€)

Une enveloppe de 1,5 M€ est consacrée à l'assistance technique qui consiste à assurer la mise en œuvre du programme et son animation.

Au 30 novembre 2018, seuls 3 projets ont été programmés lors du 1<sup>er</sup> comité de sélection du programme pour un montant total d'environ 1 M€, soit 9% du FEDER, dont un projet en cours de réalisation (Lycée agricole de Coconi) et un autre terminé (ADIM). Le 3<sup>e</sup> dossier (CRESS) a été programmé avec certaines réserves et va demander des aménagements avant de pouvoir démarrer.

Aucun paiement n'a été fait, ce qui risque d'enclencher un dégageant, soit une annulation de crédit qui représente près de 220 000 € pour l'année 2018. Afin d'éviter ce dégageant, l'autorité de gestion compte engager la procédure d'exception au dégageant prévu en cas de force majeure ayant des répercussions sérieuses sur la mise en œuvre du programme (article 87-b) et indiquer à la Commission que les crédits alloués n'ont pas pu être pleinement engagés à cause de l'instabilité politique aux Comores au cours de l'année 2017/2018, la crise liée à l'élection présidentielle à Madagascar et la crise sociale qu'a connu Mayotte au début de l'année 2018.

Une nouvelle dynamique est cependant engagée avec 4 autres dossiers portés par la Croix-Rouge française (CRF), le Groupement des Entreprises Mahoraises de Tourisme (GEMTOUR) et le Centre Universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte qui sont déposés et en cours d'instruction pour un montant d'environ 2 M€ de FEDER, ce qui porterait la programmation totale à presque 25%. 1 dossier important est en cours d'élaboration et devrait être déposé très prochainement par le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM).

L'autorité de gestion souligne que ces projets devront démarrer rapidement et les porteurs doivent déposer leurs demandes de remboursement dans l'année, car le dégageant pour l'année 2019 s'élèvera à 1,12 M€. Les acteurs mahorais ne peuvent se permettre de manquer cette échéance une nouvelle fois s'ils souhaitent continuer à bénéficier d'un programme de coopération, indispensable pour le territoire vu les enjeux.

L'autorité de gestion ajoute que ces dossiers doivent répondre aux règles européennes pour pouvoir faire l'objet d'un remboursement. Le préfet rappelle, à cette occasion, l'une des règles importantes qui régit les programmes Interreg. En effet, selon l'article 20 du règlement (UE) 1299/2013, les

opérations relevant des programmes de coopération Interreg doivent se dérouler sur le territoire de l'Union Européenne (c'est-à-dire à Mayotte). Par dérogation, certaines peuvent en partie ou totalité se dérouler dans les autres États de la zone couverte par le programme mais la totalité de ces dépenses est plafonné à 30% du programme (soit en l'occurrence 4 M€) et à conditions notamment que ces dépenses puissent faire l'objet d'un contrôle pour vérifier leur éligibilité.

Il est à noter que les programmes Interreg sont financés par des fonds FEDER qui sont d'abord destinés au territoire de l'UE et à ses citoyens, l'Europe ayant d'autres fonds destinés pour le développement des autres territoires (FED notamment).

Le comité prend acte de l'avancement du programme qui se caractérise par un taux de programmation de 4 % du FEDER-CTE au 30 novembre 2018.

## ***2- Réponses apportées aux observations de la CE sur le rapport annuel 2017***

L'autorité de gestion rappelle que la commission européenne a fait part de ses inquiétudes suite au rapport annuel d'exécution 2017 puisque comme aucune programmation ni paiement n'avaient alors eu lieu, tous les indicateurs étaient à 0 et demande des éléments de réponse de nature à la rassurer :

- Sur l'absence totale de programmation : les éléments sur l'état d'avancement détaillés au point précédent devraient être de nature à la convaincre de la nouvelle dynamique en œuvre.
- Sur la mise en place tardive des instances de gestion du programme (comités de pré-sélection, de sélection et de suivi) : les premières réunions de ces comités se sont tenues à partir de septembre 2018 et ce comité de suivi marque la reprise de cette instance stratégique de pilotage et l'engagement de toutes les parties prenantes.
- Sur le secrétariat conjoint : il est à présent installé et opérationnel avec la désignation des correspondants des pays partenaires, le Commissariat Général au Plan pour les Comores et le Ministère des Affaires Étrangères pour Madagascar.
- Sur l'absence de communication : le plan de communication soumis aux membres du comité de suivi du jour est ambitieux et devrait permettre de faire connaître le programme auprès d'éventuels porteurs.
- En revanche, s'agissant de l'atteinte des objectifs du cadre de performance d'ici la fin de l'année 2018, l'autorité de gestion ne peut que confirmer qu'ils ne seront pas atteints compte tenu des circonstances exceptionnelles - crises sociales et politiques rencontrées aussi bien à Mayotte qu'aux Comores et à Madagascar durant l'année 2018 - qui n'ont pas permis d'avancer sur la mise en œuvre opérationnelle du programme telle qu'elle a été prévue. La nouvelle dynamique ne produira ces effets qu'à partir de 2019.

Ces éléments seront portés à la connaissance de la commission dans les prochains jours.

Le comité prend acte des éléments de réponses que l'autorité de gestion a apportés sur les observations émises par la Commission Européenne sur le rapport de mise en œuvre de 2017.

## ***3- Dispositif de coordination avec le programme Interreg Océan Indien***

L'autorité de gestion rappelle que c'est la commission européenne qui a souhaité que ce point soit abordé par le comité de suivi.

En effet, les autorités de gestion ont l'obligation de mettre en place un dispositif pour éviter le double financement des opérations soutenues par les fonds européens.

Le programme Interreg Océan indien, auquel les acteurs mahorais sont éligibles sur son volet transnational, inclut Mayotte, les Comores et Madagascar. Il a été constaté que les opérateurs soutenus sur l'Interreg Mayotte/Comores/Madagascar (ADIM et Lycée de Coconi) ou qui dispose de dossiers en cours d'instruction (comme le CUFR et la PIROI (Croix rouge)), ont également présenté des projets similaires sur le programme Interreg OI qui inclue également les pays associés au programme transfrontalier de Mayotte, les Comores et Madagascar.

Afin d'éviter le double financement des opérations soutenues et d'avoir une utilisation rationnelle des fonds alloués, il est recommandé aux autorités de gestion d'engager un travail d'articulation de des deux programmes et constituer un dispositif de concertation qui permettra de se prévenir de ce risque.

Ce travail d'articulation permettra de voir également sur quels axes du programme Interreg Océan indien nos opérateurs peuvent élargir et ainsi mieux coordonner les deux programmes.

L'autorité de gestion rappelle que cette question a été abordée lors du comité de pilotage du programme Interreg OI organisé pour la première fois à Mayotte au mois d'octobre 2018. Il est convenu d'organiser une rencontre dès le début de l'année 2019 avec le conseil départemental de Mayotte, la région et conseil départemental de La Réunion afin de mettre en place ce dispositif.

Le comité prend acte de la démarche amorcée avec les autorités de gestion du programme Interreg OI en vue de se coordonner pour une programmation cohérente et rationnelle des opérations soutenues dans les deux programmes et éviter le double financement.

#### **Pour les documents présentés pour approbation :**

Les documents soumis pour approbation ont été transmis aux membres du comité de suivi du programme et publiés sur le site internet dédié aux fonds structurels européens à Mayotte sur <http://www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/mise-en-oeuvre/interreg-suivi/>.

#### ***4- Proposition de modification du règlement intérieur du comité de suivi***

L'autorité de gestion rappelle que la proposition consiste à introduire Madagascar parmi les membres du comité de suivi du programme et d'élargir le dit comité aux élus de Mayotte, aux partenaires socio-économiques et aux organisations de la société civile les plus représentatives de l'île, conformément aux règles européennes sur le partenariat.

Il s'agit principalement des organisations telles que les chambres consulaires, les conseils consultatifs de l'Île (CESEM, CEEM) et des intercommunalités qui ont des compétences ou des intérêts liés aux axes prioritaires du programme.

L'objectif étant de favoriser l'appropriation du programme par ces organismes intermédiaires et la mobilisation des acteurs locaux dans sa mise en œuvre opérationnelle du programme.

Coprésidé par le préfet et le président du conseil départemental de Mayotte, le comité de suivi se réunira au moins une fois par an pour examiner les réalisations, définir les orientations et mettre en perspective les avancés du programme conformément à la réglementation européenne.

Le comité de suivi valide les propositions de modifications apportées au règlement intérieur du comité de suivi du programme

## ***5- Proposition de modification du règlement intérieur du comité de sélection***

L'autorité de gestion souligne que le comité de sélection constitue l'instance unique de programmation des projets présentés dans le cadre du programme.

La proposition de modification soumise aux membres du comité de suivi consiste à apporter des éclaircissements sur le processus de sélection des opérations du programme et les attributions de chaque instance (comité de présélection, comité de sélection...) et/ou intervenants (services accompagnateurs, services instructeurs) dans la gestion des dossiers présentées par les porteurs de projets conformément aux principes de bonnes gestions des fonds européens.

Les modifications apportées au règlement intérieur reposent principalement sur :

- l'enlèvement des missions liées à « l'éligibilité et conformité des projets » et au « suivi coordonné du programme » aux rôles du comité de sélection pour les laisser respectivement aux services instructeurs et comités de suivi (article 2)
- l'ajout de l'article 4 sur les conflits d'intérêt qui passera notamment par la signature d'une charte de déontologie et de déclaration d'absence de conflit d'intérêts par chaque membre du comité.
- l'article 5 : ajout de la possibilité, pour le comité de sélection, d'ajourner des dossiers pour des compléments d'information avant le rejet des dossiers qui sont susceptibles d'émarger au programme ; ajout de la possibilité, pour le comité, de se réunir autant que de besoin et au minimum deux fois par an ; convocation des membres du comité relevé à 15 jours ouvrés au lieu de 8 initialement avec la possibilité de présenter des dossiers 3 jours avant la tenue du comité de sélection programmé, en cas d'urgence ; ajout de dispositions relevant des compte-rendus des réunions du comité de sélection qui doivent être envoyés dans un délai de 15 jours ouvrables aux membres du comité pour validation.
- l'article 6 : possibilité de dépôt d'un dossier unique, notamment sur la plateforme SYNERGIE CTE, une fois que cette dernière sera finalisée ; la consolidation du rôle du secrétariat conjoint qui aura à vérifier le respect des critères d'éligibilité des projets déposés avant leur instruction approfondie
- le renforcement du rôle du comité de pré-sélection qui est chargée de se déterminer sur l'opportunité, la notation et le classement des projets sur des critères définis par le comité de suivi avant leur présentation au comité de sélection (article 7).
- le délai de conventionnement des projets ayant reçu un avis favorable qui doit se faire dans les 10 jours ouvrables suivant la validation du compte-rendu du comité de sélection (article 9)

Le comité de suivi valide les propositions de modifications apportées au règlement intérieur du comité de sélection du programme
--

## ***6- Proposition de modification des critères de sélection des opérations soutenues par le programme***

L'autorité de gestion souligne que les porteurs de projets auront la possibilité de déposer leurs projets selon le mode guichet (appel à projet permanent) ou appel à proposition sur tous les axes du programme.

Les appels à proposition seront privilégiés, notamment sur les dossiers présentés par les partenaires autres qu'institutionnels pour faire vivre la concurrence entre les différents projets et pouvoir sélectionner les meilleurs.

Les opérations soutenues seront sélectionnées selon les mêmes critères et procédures, quelle que soit la méthode employée pour le dépôt des dossiers (guichet ouvert ou appel à proposition).

Sur les critères d'éligibilité (partie III), c'est au secrétariat conjoint de déterminer si le projet est éligible ou pas. Il s'agit de critères simples avec des réponses de type OUI ou NON. Si les projets déposés répondent aux critères d'éligibilité prévus, l'instruction sera poursuivie, sinon, les dossiers seront déclarés non recevables.

Pour plus de clarté et sur proposition de la Commission, l'autorité de gestion propose de garder sur la partie III les 10 premiers points et d'ouvrir une partie spécifique pour déterminer les méthodes d'analyse des points 11, 12, et 13 qui sont plutôt des points d'attribution que d'éligibilités ;

Les critères d'attribution de l'aide européenne seront notés en fonction de leurs importances qu'on leur accorde : pertinence du projet (20 points), qualité de conception et de mise en œuvre de projet (30 points), qualité du partenariat et accords de coopération (20 points), impact, diffusion et durabilité (30 points).

Pour pouvoir être programmés, il faudra que les projets obtiennent au moins 60 points et être bien classés, car seuls les projets ayant obtenus les meilleures notes seront retenus.

Le comité de suivi valide les modifications apportées aux méthodes et critères de sélection des opérations soutenues dans le cadre du programme Interreg Mayotte.

### ***7- Plan stratégique de communication***

L'autorité de gestion indique qu'il s'agit d'un plan déclaré ambitieux par le représentant de la Commission Européenne. Il convient de le mettre en œuvre, notamment par le lancement des marchés correspondants rapidement.

L'autorité de gestion retient la proposition du département d'apporter son appui dans sa mise en œuvre et la demande de Madagascar de pouvoir traduire certains outils en langue malgache et comorien pour faire connaître les opérations engagées dans les pays partenaires également.

Le comité de suivi valide le plan stratégique de communication du programme Interreg.

### ***8- Plan d'évaluation du programme.***

L'autorité de gestion déclare qu'il s'agit d'un outil réglementaire indispensable pour vérifier, à la fin du programme, que les fonds ont bien été utilisés pour remplir les objectifs pour lesquelles ils avaient été alloués par l'Union Européenne.

Le comité de suivi valide le plan d'évaluation du programme Interreg.

À l'issue de ces échanges, Monsieur SORAIN et Monsieur IBRAHIM RAMADANI remercient l'ensemble des membres de leur participation active au comité de suivi du programme.



## ANNEXE 1

### ALLOCUTIONS DES PRINCIPALES PERSONNALITÉS DES PAYS ET TERRITOIRES PARTENAIRES

Allocutions du :

Président du conseil départemental de Mayotte

Préfet de Mayotte

Représentant de Madagascar



**Allocution de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI  
Président du Conseil Départemental de Mayotte**

Monsieur le Préfet,

Madame la Conseillère du Ministère des affaires étrangères malgaches,

Mesdames, Messieurs les élus,

Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,

Messieurs les Présidents des Chambres consulaires,

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités respectifs,

Je suis heureux de vous accueillir, ici, au sein du Conseil départemental, pour le deuxième Comité de suivi du programme de coopération Interreg Mayotte- Comores- Madagascar pour la période 2014-2020.

Je veux remercier l'ensemble des acteurs, la Préfecture, le corps diplomatique de Madagascar et des Comores, la Commission Européenne pour avoir su créer les conditions qui permettent la tenue de ce comité.

Cette session est l'occasion d'intégrer pleinement Madagascar qui a formalisé sa participation au programme à la fin 2017. Mais, je ne peux qu'une fois de plus faire le constat de l'absence de l'Union des Comores.

Par-delà les dissensions, ce programme nous invite à poursuivre la logique de codéveloppement équilibré entre nos trois territoires dont les acteurs de terrain en sont les premiers artisans. En effet, la coopération transfrontalière vise à résoudre par une action conjointe des problèmes communs.

La coopération est une nécessité pour Mayotte. D'où, l'adoption en octobre dernier par l'assemblée plénière de notre Cadre stratégique de Coopération décentralisée et d'action internationale.

L'inter-relation étroite de nos situations économiques et sociales à Mayotte, à Madagascar et en Union des Comores rend plus que pertinent d'envisager des stratégies de coopération gagnant-gagnant.

Les potentialités sont identifiées dans le programme de coopération transfrontalière. Ainsi, il nous appartient d'en faire une belle opportunité d'engager nos territoires dans une dynamique de coopération élargie à leur environnement géographique proche en exploitant des avantages comparatifs, en valorisant le capital humain, en utilisant les ressources de façon responsable et en préservant la biodiversité.

Au terme de quatre années d'exécution du programme nous regardons attentivement les indicateurs d'avancement.

Le premier comité de sélection du programme s'est tenu en septembre dernier portant faiblement le taux de programmation à 4%. Et, le risque de dégageant d'office au 31 décembre est fortement avéré. Comme l'a souligné le Représentant de la Commission européenne lors de sa venue en novembre dernier, à l'heure des négociations des règlements et des enveloppes budgétaires post 2020, cela constitue un mauvais signal.

Toutefois la faiblesse des indicateurs ne reflète pas tout l'intérêt porté à la coopération dans notre sous zone. Les causes sont multiples. Et nous devons nous attacher ensemble en toute responsabilité à y remédier selon plusieurs leviers.

En premier lieu, celui du renforcement et de la pérennité des équipes en charge de la gestion pour mieux informer, accompagner les porteurs de projets, pour réduire les délais d'instruction et in fine attribuer les fonds pour une réalisation effective des projets. À ce titre, je réitère ma proposition de mettre à votre disposition, Monsieur le Préfet, toutes les ressources humaines nécessaires à l'instar de ce que nous faisons déjà. Il s'agit d'un processus engagé depuis quelques années au niveau du PO FEDER-FSE et qui s'inscrit dans la logique du transfert de gestion des programmes européens au Département en 2021. Je mets également à votre disposition mes équipes pour une collaboration étroite pour le renforcement de la communication sur le programme.

En second lieu, il est soumis à notre validation aujourd'hui une association plus large des acteurs locaux. Celle-ci est essentielle de par leurs compétences respectives dans la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière économique, sociale et environnementale. Ils constituent non seulement des porteurs de projets potentiels mais aussi des relais non négligeable notamment dans la mobilisation de partenaires.

De même, les propositions faites ont pour objectifs de réduire la lourdeur des procédures, tant pour l'autorité de gestion que pour le porteur de projets, de rendre la gestion de fonds plus collégiale avec le renforcement des attributions du comité de présélection et d'emmener les acteurs à travailler pour des projets de qualité permettant d'atteindre les objectifs poursuivis par le programme. Cela devrait se traduire très prochainement par les premiers appels à proposition.

Les initiatives portées par le Département telles le Salon régional du Livre, la Conférence scientifique du Canal du Mozambique et L'Université rurale de l'OI ont permis d'identifier des pistes concrètes de projet qui auront un début d'exécution dès 2019. Je souhaite, également, poursuivre en 2019 notre soutien aux projets pertinents pour Mayotte et son environnement proche. C'est en ce sens que nous sommes un partenaire financier des premiers projets sélectionnés ou en cours : la Croix Rouge à travers la PIROI, le Lycée agricole de Coconi, l'ADIM et la CCI.

D'autres points sont soumis à notre appréciation dans nos travaux d'aujourd'hui. Je salue, la qualité du travail effectuée par les services de la Préfecture et ceux du Département. Votre contribution a permis de converger les points de vue notamment s'agissant du plan de communication et du plan d'évaluation.

Cette convergence doit trouver son prolongement dans la poursuite d'une démarche conjointe, avec vous, Monsieur le Préfet, les représentants de Madagascar et des Comores, par la concertation approfondie et la mise en cohérence de nos actions respectives.

Ce comité de suivi représente donc le lieu d'un dialogue poussé et d'une meilleure efficacité d'actions où prévaut l'intérêt général au bénéfice de nos populations.

Je vous remercie.



PREFET DE MAYOTTE

**Allocution de Monsieur Dominique SORAIN**  
**Préfet de Mayotte, Autorité de gestion du programme Interreg**

Monsieur le président,

Madame la conseillère, représentante du gouvernement de Madagascar,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames, Messieurs les maires,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier à nouveau pour votre accueil. Nous faisons beaucoup de réunion dans cette belle salle du Conseil Départemental qui est le principal lieu d'expression et de débat de la représentation à Mayotte.

Je voudrais saluer votre présence, Madame la Conseillère du gouvernement de Madagascar, et vous remercier d'avoir fait le déplacement malgré les délais très contraints et les difficultés de liaison que nous connaissons tous pour venir à Mayotte.

Je regrette également l'absence du gouvernement des Comores qui n'a pas pu être présent parmi nous aujourd'hui. Les Comores continuent à suivre nos travaux et j'espère qu'ils seront présents pour la suite parce que, je crois qu'il faut le dire, nous avons intérêt à travailler en étroite collaboration avec les Comores.

Il s'agit d'affirmer la place de Mayotte dans l'ensemble régionale, de contribuer au développement de Mayotte et de le faire en liaison avec l'ensemble des pays environnant.

Il s'agit d'une tâche très importante et je tiens à associer Madagascar parce que notre programme concerne les Comores et Madagascar même si, par ailleurs, au travers le programme Interreg OI dont l'autorité de gestion est la région Réunion, nous avons une interaction avec d'autres pays de la zone.

Aujourd'hui, à travers le lancement de ce comité, j'espère qu'on va pouvoir très rapidement couvrir l'ensemble des spectres qui nous est attribué dans notre ensemble régional.

Il s'agit en effet de notre 1er comité de suivi depuis l'association de Madagascar au programme. Le dernier comité avait eu lieu en octobre 2016 or la réglementation européenne prévoit la tenue d'au moins un comité par an. C'est donc un nouvel élan qui nous est donnée aujourd'hui avec l'organisation de ce comité.

Ce comité, comme vous l'avez dit Monsieur le président, est bien l'équation d'un travail collégial. Le programme Interreg n'est pas un programme de l'État mais bien un programme destiné au développement du territoire de Mayotte. On ne peut pas imaginer,

même si l'État est l'autorité de gestion des fonds communautaires à Mayotte, un programme de développement sans et étroite l'association collaboration des élus du territoire. Et cet esprit doit nous animer collectivement dans les travaux qui sont menés.

Pour les raisons évoquées précédemment et puisque il est question d'Interreg, c'est la question de développement de la coopération régionale dans la zone qui est en cause aujourd'hui et toutes les structures qui y contribuent, (services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires, l'hôpital...) doivent être associés.

Ce comité de suivi est le premier réalisé à la suite de la désignation de la préfecture de Mayotte comme autorité de gestion du programme en octobre 2017. Je reviendrai sur les retards de mise en œuvre tout à l'heure.

Ce qu'il faut retenir, c'est cette volonté commune que nous avons tous pour relancer ce programme qui, comme je vous le préciserai dans quelques instants, est à ce jour très peu engagé. Il y a quelques projets qui existent. Cela s'explique par la situation compliquée que nous avons connue aux Comores ces derniers temps, situation également complexe à Madagascar à travers les élections présidentielles et aussi, sur la situation complexe sur notre propre territoire en début d'année qui nous a pas permis de réunir ce comité.

Il y a donc des raisons objectives qui expliquent cette situation.

Le processus de redynamisation du programme est bien là avec plusieurs projets en cours ou à venir. Nous feront une présentation rapide de ces actions pour démontrer concrètement cette nouvelle dynamique.

La séance d'aujourd'hui va nous permettre de faire la présentation de certains projets et ensuite nous aurons un certain nombre de points pour approbation qui seront présentés par Maxime AHRWEILLER, adjointe au SGAR, chargé principalement de la gestion des fonds communautaires.

Je profite également pour vous informer que le nouveau SGAR prendra ses fonctions le 7 janvier 2019. Le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) qui nous arrive de Guyane connaît bien Mayotte pour avoir été en poste il y a quelques années à la direction de l'équipement (DDE) à Mayotte.

Je vais revenir plus en détails sur les différents points d'information mais avant, je laisse la parole à Madame la conseillère pour expliquer le sens de l'engagement du gouvernement de Madagascar.



## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

**allocution de Madame Vero Henintsoa ANDRIAMIARISOA  
Directrice de la promotion de la diplomatie des collectivités au sein du Ministère  
des Affaires Étrangères de la République de Madagascar**

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Chambres Consulaires,

Mesdames et Messieurs, en vos rangs, titres et grades, tout protocole observé,

Je tiens d'emblée à transmettre les excuses de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères qui, appelé à d'autres obligations, n'a pu participer personnellement à cette réunion.

Excellences Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense plaisir que je prends la parole à ce deuxième (2ème) Comité de suivi du programme opérationnel de coopération territoriale européenne transfrontalière entre Mayotte, Comores et Madagascar ; qui est aussi le premier comité de suivi pour Madagascar depuis son adjonction au programme à la fin de l'année 2017.

Permettez-moi également d'adresser mes remerciements les plus sincères aux autorités mahoraises pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservée pour mon séjour à l'adorable île de Mayotte, et pour l'organisation de cette session qui nous permettra de faire un tour d'horizon sur l'état d'avancement du programme, de discuter et d'approuver les ajustements nécessaires pour sa mise en œuvre efficace et efficiente.

En effet, aligné sur la position des Organisations internationales auxquelles il est affilié sur le différend territorial ayant opposé la France et l'Union des Comores sur la situation de Mayotte, Madagascar n'a pu participer à ce programme depuis son lancement.

Néanmoins, avec l'adhésion de l'Union des Comores qui est assimilée à une reconnaissance tacite de Mayotte en tant que Département français d'Outre-Mer, le Gouvernement malagasy a décidé de s'engager dans ce volet transfrontalier de INTERREG V.

Madagascar se réjouit de l'existence du Programme de coopération territoriale Interreg V qui vise, entre autres, à promouvoir le co-développement des pays de la zone géographique Océan Indien.

En sa qualité d'Etat tiers au programme, le Gouvernement malagasy réaffirme sa volonté d'identifier et de favoriser les projets FED/FEDER, afin de faciliter l'émergence et la concrétisation de projets communs soutenus par le programme.

Ceci, en étroite collaboration avec Mayotte et l'Union des Comores.

Mesdames et Messieurs,

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte par ma participation à ce 2ème comité de suivi pour exprimer les principales attentes de Madagascar par rapport à ce programme de coopération transfrontalière à savoir :

- l'accroissement des échanges commerciaux dans la zone de coopération pour un codéveloppement effectif des trois territoires ;
- la recherche de solution et l'élaboration d'une stratégie commune pour lever les principaux obstacles qui entravent la coopération ;
- la promotion du transfert de compétences entre les citoyens des trois territoires ;
- ainsi que l'amélioration des actions de communication pour une meilleure visibilité du programme, pour qu'elle soit bien connue par les partenaires malagasy et comoriens et pour que l'émergence des projets communs soit effective. Dans ce contexte, la mise en ligne des opportunités offertes par le programme ou encore la publication de supports en malagasy sont recommandées.

Pour terminer, j'invite l'autorité de gestion du programme et les États tiers, Comores et Madagascar, à renforcer leur coopération pour un dynamique soutenu du programme entre les trois pays.

Ensemble, exploitons au maximum ce programme qui nous permet à la fois de répondre de manière directe à nos défis présents et futurs et d'entretenir nos liens de proximité.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## PRÉSENTATION DES PROJETS EN COURS DE PROGRAMMATION

présentations publiées sur

<http://www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/mise-en-oeuvre/interreg-suivi/>